

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 10-24-05-18

DATE DE CONVOCATION :

18 mai 2018

**DATE DE DEPOT
EN SOUS-PREFECTURE :**

DATE D’AFFICHAGE :

01 juin 2018

**DATE DE NOTIFICATION
AUX SERVICES :**

01 juin 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE 29

PRESENTS 22

VOTANTS 29

OBJET :
**MODIFICATION DES TARIFS
DE L’ACCUEIL DE LOISIRS
SANS HEBERGEMENT (ALSH)
A COMPTEUR DU 3
SEPTEMBRE 2018**

L’an deux mil dix-huit, le vingt-quatre du mois de mai à vingt et une heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe POULET.

Etaients présents :

Mesdames et Messieurs POULET, DUPREZ-PANNETRAT, LEMAIRE, SORBA, DELECROIX, CABARET, DERVEAUX, MOSSE, REFOUFI, THOMASSAINT, LAZAAR, COUSIN, JOUNEAU, ABDELKRIM, BERNARD, BERTRAND, BOUCHARINC, LOUREIRO, BALLAND, BOUCHER, VAN HOOREBEKE.

Absents représentés :

M. GAFFEZ représenté par Mme DUPREZ-PANNETRAT
M. LECLERCQ représenté par M. POULET
Mme LEDUC représentée par Mme REFOUFI
M. VAUCHEL représenté par Mme LOUREIRO
Mme CAMUS représentée par Mme DUPREZ-PANNETRAT
M. MASCHERONI représenté par Mme BOUCHER
Mme MAZO représentée par M. BALLAND

Secrétaire de séance :

Mme Marie-Christine DUPREZ-PANNETRAT

Suite au retour à la semaine de 4 jours et après le vote par référendum des familles, il est prévu d’instaurer des activités en remplacement des TAP le mercredi matin durant le temps scolaire.

Ces activités seront intégrées dans le cadre de l’ALSH. La ville a souhaitée permettre aux parents une meilleure flexibilité sur l’accueil des enfants le mercredi.

Ainsi, il sera proposé 5 tarifs en lien avec les 5 créneaux d’accueil possibles des enfants et donc de revoir la grille tarifaire.

Les 5 créneaux possibles d’accueil sont les suivants :

- le matin uniquement
- le matin + le déjeuner
- le déjeuner + l’après-midi
- l’après-midi uniquement
- la journée complète

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l’avis favorable de la commission communale Projet Educatif du 14 mai 2018,

...

Où l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Le Conseil Municipal,

ADOpte les nouveaux tarifs pour l'Accueil de Loisirs ci-dessous à compter du 03 septembre 2018 :

TARIFICATION ACCUEIL DE LOISIRS AU 3 SEPTEMBRE 2018

QUOTIENT	FORFAIT JOURNEE	FORFAIT JOURNEE POUR PAI	MERCREDI MATIN (7h15 à 11h30)	MERCREDI MATIN + REPAS (7h15 à 13h30)	MERCREDI REPAS + APRES-MIDI AVEC GOUTER (11h30 à 19h)	MERCREDI APRES-MIDI AVEC GOUTER (13h30 à 19h)	MATIN	SOIR
420 € et moins	5,69 €	5,22 €	2,36 €	4,06 €	4,76 €	3,06 €	1,22 €	2,74 €
421 à 590 €	7,48 €	6,90 €	3,18 €	5,31 €	6,24 €	4,11 €	1,48 €	3,16 €
591 à 770 €	9,17 €	8,59 €	4,00 €	6,48 €	7,65 €	5,17 €	1,68 €	3,59 €
771 à 910 €	10,85 €	10,32 €	4,81 €	7,70 €	9,11 €	6,22 €	1,89 €	4,00 €
911 à 1 100 €	13,48 €	12,64 €	5,63 €	9,12 €	10,76 €	7,27 €	2,11 €	4,32 €
1 101 à 1 285 €	15,28 €	14,75 €	6,44 €	10,39 €	12,28 €	8,33 €	2,53 €	4,84 €
1 286 à 1 470 €	17,07 €	16,54 €	7,26 €	11,72 €	13,84 €	9,38 €	2,74 €	5,27 €
1 471 € et plus	18,86 €	18,44 €	8,07 €	13,03 €	15,39 €	10,43 €	2,95 €	5,69 €
Hors commune	21,07 €	21,07 €	12,23 €	19,83 €	23,40 €	15,80 €	4,74 €	7,37 €

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire.

